

000058



Envoyé en préfecture le 10/09/2022

Reçu en préfecture le 10/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902073-20220910-2022_58-DE

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

CONTRAT
D'APPRENTISSAGE

RECRUTEMENT DE
DEUX APPRENTI(ES)
POUR LE SERVICE DES
AFFAIRES SCOLAIRES

Date de la convocation
Le 02 Septembre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Maire ou le Président informe
que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de
LILLE dans un délai de 2 mois,
à compter de la présente
publication par courrier postal
(CS 62039 59014 cedex, 5 Rue
Geoffroy Saint-Hilaire, 59000
LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
09 septembre 2022
publiée ou notifiée le
13 septembre 2022

Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 09 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Neuf Septembre à Dix-huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (à partir de 19h20), Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, MM. Benjamin LECLERCQ, Cédric LATOUCHE, Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Tiffanie SURIA

Excusés : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL jusqu'à 19h20), Annie NOTELET (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Didier MARMIGNON (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Corinne WISNIEWSKI), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ).

Absents : M. Benamar TOUATI

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi N° 92-675 du 17 Juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du Travail ;

000058

Envoyé en préfecture le 10/09/2022

Reçu en préfecture le 10/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902073-20220910-2022_58-DE

VU le Décret n° 2017-199 du 16 Février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

VU le Décret n° 2020-373 du 30 Mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage ;

CONSIDERANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance permet la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDERANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par ces derniers ;

CONSIDERANT qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Madame le Maire propose à l'Assemblée, la création de deux (2) contrats d'apprentissage au Service AFFAIRES SCOLAIRES de la Commune, pour les années scolaires 2022-2023 et 2023 – 2024.

Elle rappelle que ces contrats sont destinés à préparer le diplôme suivant :

**CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE
(AEPE)**

Elle explique au Conseil Municipal que :

- *Ce sont des contrats à Durée Déterminée sous forme d'alternance, entre des périodes de formation pratique au sein de la Commune et les périodes de formation théorique au sein du Centre de formation ;*
- *La rémunération versée aux apprentis(es) correspond à un pourcentage du SMIC (Salaire Minimum de Croissance) et varie en fonction de leur âge et de leur ancienneté dans le contrat ;*

Madame le Maire présente à l'Assemblée les caractéristiques des diplômes préparés :

000058

| | |
|-------------------------|---|
| DIPLÔME PREPARE | CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) |
| CENTRE FORMATION | UFA LA SAGESSE - VALENCIENNES |
| AFFECTATION | Ecole Maternelle CENTRE |
| DUREE | 24 mois (du 12 Septembre 2022 au 31 Août 2024) |
| AGE | 24 ans |
| COÛT FORMATION | 5 250 € / an soit 10 500 € pour les 2 années |
| SALAIRE | 53 % du SMIC la 1 ^{ère} année 100 % du SMIC la 2 ^{ème} année |

| | |
|-------------------------|--|
| DIPLÔME PREPARE | CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) |
| CENTRE FORMATION | UFA LA SAGESSE - VALENCIENNES |
| AFFECTATION | Ecole Maternelle BRUNEHAUT |
| DUREE | 24 mois (du 12 Septembre 2022 au 31 Août 2024) |
| AGE | 19 ans |
| COÛT FORMATION | 5 250 € / an soit 10 500 € pour les 2 années |
| SALAIRE | 43 % du SMIC la 1 ^{ère} année 51 % du SMIC la 2 ^{ème} année |

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

DECIDE de recourir aux contrats d'apprentissage dans le secteur public.

DECIDE de conclure DEUX (2) contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| SERVICE | NOMBRE DE POSTES | DIPLÔME PREPARE | DUREE DE LA FORMATION |
|--------------------|-------------------------|---|------------------------------|
| AFFAIRES SCOLAIRES | 2 | CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) | 24 mois |

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget en cours, compte N° 6417 ;

000058

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



J. LEGRAND.